

AREVE Agence de Rénovation Energétique du Var Est

Assemblée générale constitutive du 1er février 2017

PROCES-VERBAL

Présent(e)s ou représenté(e)s

Représentants de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée - M. Roland Bertora, vice-président

- M. Nello Broglio, vice-président

- M. Maurice Chabert, conseiller communautaire

- M. Alfred Geisler, conseiller communautaire

- M. Gilles Longo, conseiller communautaire

- Mme Joëlle Neveux, conseiller communautaire

Représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

- M. Gilbert Galliano, vice-président

- Mme Valérie Marcy, vice-présidente

- M. Alain Parlanti, vice-président

- M. Georges Rouvier, conseiller communautaire

Représentants de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

- M. Maurice Bottero, conseiller communautaire

- M. Lionel Fabre, vice-président

- M. Michel Tosan, vice-président

M. Cyril Campagna, stagiaire, Areve

M. Romain Dupont, conseiller info énergie, Areve

M. Jean-Pierre Gasc, agent comptable

M. Julien Lyan, directeur technique, Areve

Mme Véronique Morsetti, directrice générale adjointe, C.A.D.

M. Patrick Nondé, chargé de développement économique, Areve

M. Fabrice Viteau, directeur, Areve

Ordre du jour

- Présentation de l'Areve

- Nomination du président de l'Areve

- Nomination du comptable de l'Areve

- Politique générale

- Budget prévisionnel



Le quorum de la séance est atteint.

L'assemblée générale peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 15h15.

Monsieur Chabert accueille les élus ainsi que l'ensemble des participants et les remercie d'avoir effectué le déplacement jusqu'à Saint-Raphaël.

Monsieur Chabert précise que cette assemblée générale marque le lancement de la phase opérationnelle de l'Areve, après une longue gestation administrative et juridique. Il rappelle les éléments de contexte qui ont abouti à ce projet.

Issu de l'opération expérimentale Rénover + démarrée en 2013, l'Areve a pour objectif de massifier la rénovation énergétique sur l'Est Var, en travaillant à la fois sur l'offre et la demande, à savoir les propriétaires de logements et les professionnels, au sens large, de la filière.

Il rappelle que cette structure est issue d'un appel à projet Ademe-Région PACA et qu'elle a immédiatement été suivie par les élus de la Dracénie et du Pays de Fayence. Il présente un bref historique :

- Novembre 2015 : notification par l'ADEME du projet de plateforme de la rénovation énergétique
- Juin 2016 : vote des conseils communautaires de la CAD et du Pays de Fayence à l'Areve indiquant leur souhait d'adhérer à l'Areve
- 28 décembre 2016 : arrêté préfectoral validant la convention constitutive d'Areve

Monsieur Chabert passe ensuite la parole à Messieurs Viteau et Lyan, afin qu'ils présentent un premier bilan des opérations menées en 2016 sur le territoire de la CAVEM, durant la phase de mise en place du Groupement d'Intérêt Public.

Ils présentent aux membres de l'Assemblée les objectifs de l'Areve, ses cibles prioritaires, son organigramme, ses actions, ses moyens opérationnels, le calendrier de son développement.

Lecture pour rappel de la composition et des compétence de l'Assemblée générale (a), ainsi que des modalités de vote (b) :

a) L'Assemblée générale est composée de 12 délégués (article 8 de la Convention constitutive), représentant l'ensemble des membres du GIP et donc du territoire couvert.

L'Assemblée générale est compétente pour prendre toute décision relative au fonctionnement de l'AREVE :

- l'approbation du rapport annuel d'activités et des comptes de l'exercice
- l'approbation du programme annuel d'activités et du budget correspondant
- la désignation du président du GIP après une première période de trois ans (voir article 11 ci-après)
- la modification de la convention constitutive du GIP, éventuellement par voie d'un simple avenant



- la prise d'acte de la modification en augmentation ou en diminution des apports et contributions des membres du GIP au fonctionnement de celui-ci
- l'admission, le retrait ou l'exclusion d'un membre
- la décision de transformer le GIP en une autre structure
- la décision de dissoudre le GIP et la fixation des conditions de sa liquidation.

b) Conformément à l'article 10 de la convention, elle ne délibère valablement que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou représentés. A défaut, une nouvelle assemblée générale est convoquée dans les quinze jours et peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentées.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité, à l'exception de ce qui est prévu à l'article 7 pour l'exclusion d'un membre du GIP.

Chaque représentant dispose du nombre de voix délibératives fixé à l'article 8. Le vote par procuration est autorisé.

Il est précisé que l'ensemble des délibérations a été remis sur table et qu'elles seront par la suite transmises avec les convocations.

DELIBERATION N° 10217 / 001

Nomination du Président de l'AREVE

Lecture de la délibération par Monsieur Chabert.

M. Galliano, en tant que doyen de la séance, invite les candidats à se présenter.

Monsieur Chabert est seul candidat.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la candidature de Monsieur Chabert et sur le montant de l'indemnité de présidence.

Il est procédé à un vote à main levée.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale se prononce de manière favorable à la nomination de Monsieur Chabert en tant que président de l'Areve.

DELIBERATION N° 10217 / 002

Nomination du Comptable du Groupement d'Intérêt Public

Lecture de la délibération par Monsieur Chabert.

M. Jean-Pierre Gasc, candidat au poste de comptable du GIP Areve, se présente et expose les principales missions d'un comptable public au sein d'une structure juridique telle qu'un GIP.

AREVE - Agence de Rénovation Energétique du Var Est TechnoParc Epsilon 1 – 400, rue Isaac Newton 83700 Saint-Raphaël Tél. 0 808 800 083 – Mail : contact@areve83.fr



L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la candidature de Monsieur Gasc et sur le montant de son indemnité.

Il est procédé à un vote à main levée.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale se prononce de manière favorable à la nomination de Monsieur Gasc en tant que comptable de l'Areve.

DELIBERATION N° 10217 / 003

Plan d'action 2017

L'ensemble des agents de l'Areve (Messieurs Viteau, Lyan, Nondé et Dupont) se présentent et exposent succinctement leurs rôles au sein de l'Areve, puis reviennent sur le programme d'actions 2017 présenté en ouverture de la séance.

Monsieur Viteau présente le budget prévisionnel en rappelant que l'Areve est un service public, dont les actions sont gratuites pour l'usager. En conséquence, son budget repose essentiellement sur des financements publics (ADEME et collectivités membres). Il indique que le positionnement du Conseil Régional sur ce sujet, dont la Région a la compétence, n'est pas encore connue, mais que les informations recueillies laissent espérer un financement complémentaire dès 2017.

Il est précisé que si la démarche de l'Areve auprès des particuliers repose sur une offre de services gratuite, les professionnels seront sollicités pour financer une structure qui devrait leur apporter un certain volume d'affaire.

Monsieur Bertora s'interroge sur le niveau très élevé des objectifs fixés par l'ADEME : 1.200 devis de travaux signés chaque année pendant 3 ans sur le territoire pour obtenir le solde de subvention en 2019. Monsieur Chabert précise que cette inquiétude est partagée par l'ensemble des plateformes et que la position de l'ADEME n'est pas nécessairement « gravée dans le marbre ».

L'Assemblée Générale prend acte du plan d'action, du calendrier et du budget prévisionnel de la structure.

DELIBERATION N° 10217 / 004

Questions diverses

Monsieur Tosan fait part de l'intérêt de la démarche sur le Pays de Fayence et souhaiterait que l'Areve puisse également apporter son expertise sur certains bâtiments communaux.

Bien que cette mission ne soit pas prioritaire pour l'Areve, il est convenu qu'une aide sera apportée dans la mesure du possible.



Monsieur Bottero interroge sur les critères de sélection des professionnels qui seront labellisés « partenaires » de l'Areve.

Monsieur Lyan lui répond que les partenaires s'engagent, à travers la signature d'une charte, à réaliser les travaux dans les règles de l'art. Par ailleurs, la mise en place en 2017 d'un outil numérique, permettant aux porteurs de projet de présenter sur internet les travaux réalisés et les artisans choisis, favorisant ainsi le « bouche à oreille » positif ou négatif.

Enfin, l'Areve reste en contact avec les personnes accompagnées et sera très vigilante sur les remontées qui lui seront faites.

Monsieur Broglio rappelle l'intérêt du conseiller info énergie pour aider les particuliers qui peuvent être orientés par les professionnels vers des travaux qui ne sont pas nécessairement les plus efficaces ou les plus prioritaires.

Aucune autre question n'étant formulée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président de l'Areve lève la séance de l'Assemblée générale constitutive à 17h10.

Saint-Raphaël, le 1er février 2017

M. Maurice CHABERT

Président de l'Areve



Assemblée Générale AREVE 01 février 2017

Nom Prénom	Fonction	Signature
FABRE LIOND	Tibolaire	July 1
Bottero Maurice	Supplement Pays Payore	Cana
NEVEUX joëlle		
Affred Got fith	Suppléante JP olli sier Coursel don numantait	e Alto
Longo Cilles	do sint au Maire Eté jus Cavem	SALL
MARCY VALERIE	Maire De lA NoTTE CAD	
Rauvier Georges	Maire de CHATEMUNIALE	
Marsemi Jérongre	DGA. CAD	Alle
PARLANTI ALAIH	Maic do ARCS - CAD	hedias
CAMANO GILBERT	Maire sh Tonoslan CAD	40
TOJAN Michel	Taire Bagnesen Freit UP financer/Beonamic PAVIM	FI
BERTORA Roland		151
BROGLIO Nell.	Peni Las Auhet Esteil	
GASC J. Pierre	Agent comploto	15
VITEAU Falorice	Derectan Areve _	4
DUPAUTI Romain	Agent AREVE -	TOPO
CAMPAGNA Cyril	Stagiaire en Immersion Professionnelle à l'AREVE	\$
LYAN Julian	Directeur technique ARÉVE	The second
Nonsé Patrick	Chargé de developpement Eco Renover +	The
CHABBERT Nami	Produt ABEVE	1